

Vague de chaleurs, évènements climatique : Protéger la santé des personnels et des élèves, préparer les établissements

Les épisodes de canicules de mai juin ont violemment impactés le fonctionnement des établissements et l'organisation des examens.

Comme ces dernières années en septembre, une nouvelle vague de chaleur suivi d'orages dévastateurs ont frappé et frappent encore ces derniers jours de nombreux départements lors de cette rentrée et impactent écoles établissements.

Certains collègues et élèves subissent ces évènements extrêmes sur le temps scolaire depuis près de 50 jours.

Les évènements de cet été confirment que nous avons passé un cap face à la multiplication des évènements climatiques extrêmes.

Notre fédération adresse tout son soutien aux collègues et aux familles qui ont vu leurs établissements touchés par les incendies.

La CFDT remercie les agents des services de l'état et des collectivités qui ont préparé la rentrée scolaires dans ces zones .

Après les chaleurs, ce seront les tempêtes, inondations, vague de froid et cyclones qui frapperont la l'hexagone et les territoires d'outre-mer....avant le retour de nouvelles vagues de chaleurs à partir du printemps prochain.

C'est bien les question d'accélération, de multiplication et de répétition de ces évènements qui doit nous amener à repenser les fonctionnements de nos établissements.

Des situations prévisible annoncées par les scientifiques qui n'ont pas été écoutés par nos responsables politiques.

La CFDT n'acceptera pas la même inertie que pour l'amiante ou collectivités et ministère se renvoient les responsabilités pour ne pas agir, au détriment de la santé des personnels et des élèves.

La CFDT rappelle ce qu'elle réclame, parfois depuis plusieurs années.

1 Faire face à l'urgence :

- Doter les écoles et établissements d'équipements permettant d'assurer dans un ou plusieurs local des températures minimales de confort selon la situation: stores, climatiseur, ventilateurs, rafraîchisseur d'air,...

- **Au niveau ministériel** : il y a urgence à constituer une **cellule de veille permanente** spécifique avec des relais académiques.

Il s'agit **d'anticiper les évènements climatiques** et de préparer en amont avec les autorités concernées les décisions comme les fermetures totales ou partielles. On peut s'appuyer notamment sur les recommandations du rapport de la commission spécialisée du CSE « transition écologique ».

Mais aussi de mobiliser les services académiques pour qu'ils accompagnent sur le terrain les collectifs de travail sur les questions de santé et sécurité et de mise en œuvre des plans de continuité pédagogique. Les formations spécialisées doivent y être associées.

- Poursuivre l'**identification des agents vulnérables à ces événements**. Celle-ci ne doit plus se faire à chaud et dans l'urgence comme en juin dernier. Faut-il sur l'absence de médecine de prévention, l'employeur doit effectuer ce repérage pour anticiper les situations. La CFDT demande que les encadrants chargés d'une mission RH soient mobilisés. Ils doivent être invités à se faire connaître auprès des services de médecine de prévention et pouvoir disposer de dispositifs spécifiques d'aménagement : ASA avec rémunération, télétravail, ...de la même manière, **les élèves vulnérables** devront être identifiés en lien avec les familles et la médecine scolaire. La situation de crise anticipée avec les responsables légaux.

- **Evaluer les situations de travail les plus à risques et prendre les mesures adéquates** : La CFDT le rappelle : c'est une obligation de l'employeur prévue par le code du travail dans le cadre de la démarche du DUERP.

Nous alertons notamment sur **le risque routier, notamment pour les personnels itinérants et sur la situation des professeurs d'EPS.**

Déjà davantage victimes d'accidents du travail que les autres agents, ils sont particulièrement exposés aux risques et aléas climatiques.

Une attention particulière doit être portée aux écoles maternelles. Les collègues ont la responsabilité d'enfants pour lesquels les atteintes à la santé interviennent beaucoup plus rapidement notamment concernant les températures.

- **Mettre à jour, adapter et rendre obligatoire un certain nombre de normes et recommandations. Comme pour les ambiances thermiques** pour les personnels et les élèves : Les seuils d'attente à la santé des enfants de maternelle ne sont pas les mêmes que les adultes. Les seuils de risques sont connus et normés. Ils doivent permettre de déclencher automatiquement des actions de préventions et de protection. Les mesures à prendre en compte doivent donc être adaptés.

- **Anticiper le fonctionnement des établissements par des décisions prises en amont de l'évènement.**

Par exemple ouvrir les écoles et les établissements uniquement le matin en cas de vague de chaleur ou en cas de vague de froid : ne pas laisser arriver les élèves le matin s'il y a un risque d'interdiction des transports scolaires en cours de journée comme cela a été le cas dans certains territoires ...

2 A court et moyen terme :

- **Professionaliser les assistant.e.s de prévention.** La CFDT le réclame depuis des années et le rapport annuel des ISST le pointe également. Ils et elles sont censés être les premiers acteurs opérationnels de terrain en santé et sécurité au travail et conditions de travail. Ils doivent conseiller et accompagner les chefs de service et leurs représentants mais également les agents et les établissements dans la mise en œuvre des consignes adaptés aux événements. Mais dans les faits, la plupart de ces agents ne disposent ni du temps ni des moyens pour leur missions. Les académies se fichent pas mal des recommandations ministérielles fixant à 20 % leur quotité de service consacrée à cette mission. Résultat : la grande majorité n'est pas opérationnels, notamment dans le 1^{er} degré.

La CFDT demande que ces agents soient à plein temps sur leurs missions, bénéficient de formations continues adaptées et d'une reconnaissance professionnelle (carrière, rémunération,...).

La CFDT rappelle également l'importance de leurs autres missions : amiante, DUERP, RSST, PPMS,...

- Parce que chaque bâti est différent , la CFDT demande qu'une démarche de diagnostic globale « **sécurité et conditions de travail** » soit rendue obligatoire dans l'ensemble des écoles, établissements et service du ministère.

Cette disposition figure dans le plan ministériel

A l'instar des plans pluriannuels de travaux (PPT) obligatoires pour les copropriété dans le privé. Ces diagnostics doivent associer tous les partenaires : éducation nationale, collectivité, service de secours et de sécurité.

Il s'agit d'identifier et de prioriser les échéancier de travaux à court moyen et long terme pour faire face aux principaux événements climatiques. Ces diagnostics intégreront les autres aspects sécurité et conditions de travail : amiante, ambiances de travail (thermique, acoustique, éclairage,...), sanitaires, vigipirate et PPMS,...

Revoir l'échelle des plans de continuité pédagogiques.

Parce que les événements climatiques concernent rarement un seul local, , les plans de continuité pédagogique doit être construits à l'échelle d'un territoire, et non pas seulement une seule école ou d'un établissement.

Les directrices/teurs d'école et chef d'établissements ne doivent plus être une nouvelle fois laissés seul.e.s . Cette démarche doit être conduite par les services académiques.

Former les agents et les encadrants

La gestion des événements réclament un minimum de formation et de préparation, quasiment absente aujourd'hui.

Une réunion en visio d'1h sur le temps du déjeuner ou un magistère seul à domicile ne suffisent pas.

Notre ministère doit construire et mettre en œuvre des formations adaptées aux événements climatiques qui nous percutent.

Les formations en secourisme participent de cette préparation mais n'abordent qu'un aspect de la crise potentielle.

Pour la CFDT, il y a une urgence à préparer les personnels et les établissements scolaires aux événements climatiques extrêmes.

Avis CFDT

Avis N° 1 : Renforcer la formation des assistant.e.s de prévention à la gestion des événements climatiques extrêmes.

Acteur opérationnel de terrain, l'assistant de prévention doit, conformément à ses missions réglementaires, pouvoir conseiller et accompagner les collectifs de travail, IEN, chefs d'établissements, directeurs et directrices dans l'anticipation et la gestion de ces événements.

Ce renforcement de la formation doit notamment leur permettre de :

- participer à l'information et l'identification des personnels vulnérables et les orienter vers le interlocuteurs adéquats (médecine de prévention, responsable RH, ..).
 - participer à l'évaluation du bâti scolaire en lien avec le ou les AP de la collectivités propriétaire.
 - Contribuer à faire remonter au chef de service ou à son représentant et aux collectivités les informations utiles pour la protection des personnel.
 - Effectuer la mise à jour des DUERP en lien avec les collectifs de travail au regard des risques liés aux évènements climatiques.
 - Assurer les temps de RETEX dans les écoles et établissements.
- Notre avis rejoint les recommandations des ISST dans leur bilan annuel 2024-2025.

Avis N°2 : Regrouper les différents diagnostics et visites SST dans une démarche diagnostique globale associant les collectifs de travail.

Amiante, incendie, PPMS, bâti... les procédures d'évaluation et de diagnostic en matière de SST se multiplient. Elles se recoupent et mobilisent parfois les mêmes interlocuteurs. Certaines n'associent pas ou peu les agents et le collectifs de travail. La CFDT demande qu'elles soit regroupées dans une démarche unique associant les agents et que les résultats puissent être intégrés au DUERP.